

RCS : NARBONNE

Code greffe : 1104

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NARBONNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2017 B 00452

Numéro SIREN : 832 267 702

Nom ou dénomination : GEXTERNA

Ce dépôt a été enregistré le 19/03/2021 sous le numéro de dépôt 736

2021 736
19/03/2021

GEXTERNA
Société par Actions Simplifiée
Capital Social : 1 000 Euros
Siège Social : 16 boulevard Frédéric Mistral
11000 NARBONNE
RCS NARBONNE : 832 267 702

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE PROCES-VERBAL

Le 15 février 2021 à 15 h 00, les actionnaires de la société SAS GEXTERNA se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire audit siège social au 16 Boulevard Frédéric Mistral à NARBONNE (11100), sur la convocation régulière qui leur a été faite.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PITEL.

Le Président constate que tous les actionnaires sont présents ou représentés, totalisant 1000 actions sur les 1000 composant le capital social.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée ; elle peut donc délibérer et prendre toute décision extraordinaire.

Le Président rappelle à l'assemblée l'ORDRE DU JOUR :

- ✓ Démission du Président
- ✓ Désignation d'un nouveau Président
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
- ✓ Questions diverses

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président ouvre le scrutin sur les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Résolution N° 1 – DEMISSION DU PRESIDENT

L'assemblée Générale prend acte du désir de Madame Corinne PITEL, de démissionner de ses fonctions de Présidente à compter de ce jour.

Elle la remercie pour le soin apporté à la gestion des affaires durant l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Résolution N° 2 – NOMINATION DU NOUVEAU PRESIDENT

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de Président de la société pour une durée indéterminée à compter de ce jour :

Monsieur Jean Claude FOLQUIN

Née le 15/12/1951 à EU

Demeurant 6 Rue du Vallespir - 66180 VILLENEUVE DE LA RAHO

De nationalité Française

Le Président est tenu de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales.

Elle est investie des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société dans les limites de l'objet de ladite société.

Monsieur Jean Claude FOLQUIN, présent, remercie l'Assemblée de l'avoir désignée aux fonctions de président de la société, déclare accepter ces fonctions et n'être frappé d'aucune mesure susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions dans la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Résolution N°3 – REMUNERATION DU PRESIDENT

L'assemblée décide de fixer la rémunération mensuelle nette du président à la somme de 500 € (*cinq euros*). En outre, les frais engagés par la gérance pour le compte de la société pourront être remboursés sur justificatifs.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

Résolution N° 4 – POUVOIRS

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération en vue de toutes formalités devant être effectuées

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, l'assemblée est levée ce jour à 15h30.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Monsieur Jean Claude FOLQUIN

(Signature précédée de la mention bon pour
acceptation des fonctions de Président)

Bon pour acceptation des fonctions
de Président
